



Grand-Rue 26 / Reichengasse 26  
1700 FRIBOURG / FREIBURG, le 15 décembre 2008

Aux organes et  
institutions concernés

Tél. 026 / 305 14 03  
Fax 026 / 305 14 08  
E-mail : DSJ@fr.ch

**Avant-projet de loi sur les registres des habitants (LRH) (révision totale de la loi sur le contrôle des habitants)**

**Procédure de consultation**

Mesdames,  
Messieurs,

Le 23 juin 2006, les Chambres fédérales ont adopté la loi sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (Loi sur l'harmonisation des registres; LHR). Cette nouvelle loi fédérale vise à simplifier la collecte de données à des fins statistiques et à faciliter l'échange des données personnelles entre les registres.

La législation cantonale sur le contrôle des habitants doit être adaptée aux nouvelles exigences du droit fédéral. En même temps, le Conseil d'Etat prévoit la création d'une plateforme informatique cantonale, qui regroupera l'ensemble des données des registres communaux des habitants et qui constituera ainsi un élément de base de la cyberadministration dans le canton de Fribourg.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, un avant-projet de loi cantonale sur les registres des habitants. Cet avant-projet est accompagné d'un rapport explicatif ainsi que de la liste des organes et institutions consultés.

Je vous saurais gré de bien vouloir examiner cet avant-projet et me faire part de vos éventuelles observations y relatives d'ici au

**15 mars 2009**

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression assurée de ma considération distinguée.

Le Conseiller d'Etat, Directeur

Annexes : - 1 avant-projet de loi  
- 1 rapport explicatif  
- Liste des organes et institutions consultés